

**COMPTE-RENDU**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**12 DECEMBRE 2002**

L'an deux mil deux, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores Gautier, Maire.

Etaient présents : M.D. Gautier, B. Boivin, C. Nocque, P. Caumont, D. Guéville, I. Hard, J.P. Belloncle, M.F. Davoult, J.L. Fort, Ph. Janvier, B. Joly, B. Legentil, G. Monnier, F. Pennamen, S. Prigent, R. Renier.

Etaient absents excusés : D.Durand. (procuration à B. Boivin), M. Hauters (procuration à D. Guéville), L. Leborgne (procuration à I. Hard).

Secrétaire de Séance : R. Renier

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

**1 – EXTENSION DE L'ECOLE PRIMAIRE**

02.07.75

Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux de l'état d'avancement du projet d'extension du groupe scolaire. Compte-tenu du coût estimatif des travaux, il est nécessaire de procéder à un avis d'appel public à la concurrence. Le mode d'attribution du marché est l'appel d'offres ouvert. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

✳ **autorise** Madame le Maire à lancer un avis d'appel public à la concurrence pour le marché d'extension de l'école primaire,

✳ **autorise** Madame le Maire à signer le marché public correspondant.

**2 – CONVENTION PALULOS**

02.07.76

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'une aide financière a été sollicitée auprès de l'Etat pour la réhabilitation d'une maison communale dans le cadre du programme Palulos. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

✳ **autorise** Madame le Maire à signer une convention avec l'Etat pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer modéré.

**3 – RENOUVELLEMENT DES BAUX ET LOCATIONS**

**- RENOUVELLEMENT / RESILIATION DES BAUX**

02.07.77

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que les baux pour les jardins communaux et pour la salle associative arrivent à échéance le 31/12/2002. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

✱ **décide** de renouveler les baux de jardins communaux pour une durée de 6 ans aux preneurs qui en ont exprimé le souhait, c'est à dire pour Messieurs et Mesdames Decaens, Liot et Pollet ; Monsieur Panchout ne souhaite pas renouveler son bail,

✱ **décide** de ne pas renouveler le bail de la salle associative avec l'association diocésaine du Havre en raison de la nécessité d'y réaliser des travaux. La salle sera donc mise à disposition de l'association diocésaine gracieusement au cours de l'année 2003.

**- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION – MAISON PLACE DE LA MAIRIE**

**02.07.78**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le contrat de location de la maison communale située place de la mairie est arrivé à son terme et qu'il convient de le renouveler. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

✱ **décide** de renouveler le contrat de location de la maison communale située place de la mairie jusqu'au 30/06/2003.

**- AUTORISATION DE SOUS-LOCATION – MAISON RUE DE LA CAVEE**

**02.07.79**

Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux du souhait de Monsieur Leprévost de sous-louer la maison communale située rue de la cavée qu'il occupe actuellement en tant que preneur, conformément à l'article 5 du bail en cours. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

✱ **autorise** Monsieur Leprévost à sous-louer le logement pour lequel il a signé un bail en janvier 2001, à condition que le prix demandé pour le loyer soit au plus égal au tarif fixé chaque année par le conseil municipal.

**4 – TARIFS COMMUNAUX 2003**

**02.06.80**

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux les tarifs communaux à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

✱ **fixe** les tarifs communaux pour l'année 2003 comme suit :

Objet	€uros
Salle polyvalente loyer	105,00
caution	380,00
Jardins communaux	12,00
Concessions 30 ans, 1 place	76,50
30 ans, 2 places	120,00
30 ans, 3 places	155,00
50 ans, 1 place	150,00
50 ans, 2 places	220,00
50 ans, 3 places	290,00
Columbarium 15 ans	102,00
30 ans	205,00

Objet	€uros
Côtes commun. 0 - 100 m <sup>2</sup>	12,25
non bâti 101 - 500	14,30
501 - 1,000	19,40
1,001 - 2,000	28,55
2,001 - 4,000	35,70
4,001 - 10,000	59,15
10,001 - 20,000	117,30
20,001 - 30,000	178,50
30,001 - 40,000	234,60
40,001 - 50,000	352,00
bâti 0 - 100 m <sup>2</sup>	23,45
101 - 500	28,55
501 - 1,000	36,70
1,001 - 2,000	56,10

Maisons comm. La Cavée / an	130,00	Chasse /an / hectare	72,00
Liot, Maizière, Decaens/mois	60,00		
place Mairie /mois	626,00	Local technique grange /an	297,00
		bâtiment / mois	43,00

**- UTILISATION DE LA PHOTOCOPIEUSE PAR LES ASSOCIATIONS**

02.07.81

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les associations communales utilisent la photocopieuse de la mairie moyennant un coût calculé au nombre de copies réalisées. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

✱ **fixe** le prix de la copie pour les associations communales utilisant la photocopieuse à 0,015 € pour 2002 et 2003.

**5 – TRANSFERTS DE CREDITS**

02.07.82

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits en section de fonctionnement et d'investissement. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

✱ **décide** les transferts de crédits suivants :

- en section de Fonctionnement
  - 022 – Dépenses imprévues - 4.229 €
  - 6611 – Intérêts des emprunts + 129 €
  - 65737 – Subv. aux autres établissements + 4.100 €
- en section d'Investissement
  - 020-0001 – Dépenses imprévues - 454 €
  - 165-0001 – Cautionnement + 454 €

**- PARTICIPATION AU SIEGVHE - COMPLEMENT**

02.07.83

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la participation au SIEGVHE votée le 18 avril dernier s'élevait à 24.640 €. Il s'avère que le montant précis de cette participation est d'un montant de 24.640,37 €. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

✱ **décide** d'adopter le montant de 24.640,37 € pour la participation 2002 au SIEGVHE.

**6 – DEMANDE DE TRAVAUX AUPRES DU SYNDICAT ELECTRIQUE**

02.07.84

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public ont été pris en compte par le syndicat électrique de Saint Romain sur la route de la Forge dans sa 1<sup>ère</sup> portion. Il est cependant nécessaire de programmer les mêmes travaux sur la 2<sup>ème</sup> portion de la route. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

✱ **autorise** Madame le Maire à demander l'inscription des travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public auprès du syndicat Electrique de Saint Romain .

**7 – PERSONNEL COMMUNAL**

**- SIGNATURE DE CONTRAT**

02.07.85

Madame le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux la lettre de démission de l'agent administratif du secrétariat de mairie. Afin de palier rapidement à ce départ et compte-tenu de la charge importante de travail, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'heures de travail de l'adjoint administratif nouvellement recruté par voie contractuelle.

L'adjoint administratif ayant donné son accord pour rompre le précédent contrat à 26/35<sup>ème</sup> et en signer un nouveau à temps plein, en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* autorise** Madame le Maire à rompre le précédent contrat passé avec un adjoint administratif à 26/35<sup>ème</sup>,

**\* autorise** Madame le Maire à signer un nouveau contrat à temps plein avec un agent contractuel pour une durée de 3 mois à compter du 01/01/2003 et à le renouveler une fois. L'agent sera rémunéré à l'indice brut 259 (échelle 4 – adjoint administratif) pour un temps complet.

#### **- INDEMNITES DE REGISSEUR**

**02.07.86**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que les régisseurs de la communes bénéficient d'une indemnité de responsabilité dont le montant maximum est déterminé par arrêté ministériel. Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 28/05/1993, il revient à l'autorité territoriale de fixer le taux de cette indemnité applicable aux régisseurs de la commune. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* décide** d'appliquer le taux maximum de l'indemnité de responsabilité pour les régisseurs de la commune.

#### **8 –AFFAIRES SCOLAIRES**

##### **- SUBVENTION CLASSES DECOUVERTES**

**02.07.87**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le SIEGVHE verse chaque année une subvention pour les classes découvertes de l'école élémentaire. Pour l'année 2002, le montant de cette subvention s'élève à 11.030 €uros. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* décide** de verser la subvention pour les classes découvertes du SIEGVHE à l'association Culturelle et Sportive de l'école élémentaire qui gère les sorties scolaires, pour un montant de 11.030 €uros.

##### **- PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ECOLES PRIVEES**

**02.07.88**

Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux de la demande de participation aux frais de scolarité de l'institution privée « Sainte-Croix » de Montivilliers qui accueille des enfants de Saint Martin. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* décide** de ne pas participer aux frais de scolarité des écoles privées.

##### **- DEMANDE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

**02.07.89**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux du souhait de Madame la Directrice de l'école maternelle de se voir attribuer des crédits supplémentaires pour la réalisation de jeux extérieurs dans la cour de l'école maternelle. Un montant de 5.000 € adéjà été inscrit au BP 2002 pour cette opération. L'objet de ce supplément réside dans le choix du revêtement de sol, le coût de ce dernier étant très variable selon le mode de pose du produit (en dalles ou coulé). *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* décide** de plafonner à 5.000 € les crédits ouverts pour les jeux extérieurs, et préconise la pose de dalles comme revêtement de sol.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

▲ Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux des contrats signés en vertu de la délégation du 30 janvier 2002 :

- Maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du groupe scolaire avec le cabinet BLD Architecture,
- Convention de coordination SPS pour le projet d'extension du groupe scolaire avec SOCOTEC

- Convention de contrôle technique pour le projet d'extension du groupe scolaire avec SOCOTEC,
- Contrat d'assurance pour le personnel avec CNP

▲ Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'une subvention de 2.107 € a été accordée par le Conseil Général pour *la réhabilitation d'un chemin de randonnée*, soit 70 % de la dépense prévue.

▲ Madame le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de Monsieur Porée, Président de *l'Amicale des Boulangers Pâtisiers du Havre et ses environs*, pour la mise à disposition de la salle polyvalente à l'occasion de la randonnée pédestre du 25 novembre dernier organisée par cette association.

▲ Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'un arrêté de circulation a été pris le 4 décembre dernier en raison des très fortes pluies ayant causé l'inondation de la chaussée route d'Enitot et rendant la circulation des véhicules dangereuse. Monsieur Bruno Boivin, adjoint au Maire, insiste sur les problèmes rencontrés pour remédier à ce problème. Deux possibilités sont envisageables : reprofiler la route ou remettre en état le drain. Par ailleurs, la pose d'une panneau fixe « risque d'inondation » est proposée comme solution provisoire pour prévenir les automobilistes du danger.

▲ Monsieur Benoît Joly, Conseiller Municipal, signale que les trottoirs de l'allée du four à pain ont été endommagés lors des travaux de construction des pavillons.

▲ Madame Isabelle Hard, Adjointe au Maire, donne les résultats du Téléthon 2002 : 4.575,87 € ont été récoltés. De sincères remerciements sont adressés à tous les bénévoles ayant participé à cette opération.

▲ Monsieur Didier Guéville, Adjoint au Maire, informe les conseillers municipaux de la demande de subvention de *l'Avenir Cycliste de la Porte Océane du Havre*, pour l'organisation d'une course cycliste en avril 2003. La demande sera étudiée en Commission des Sports.

La séance est levée à 22<sup>h</sup> 25.